



Chère Madame, Cher Monsieur,

En début de cette année 2014, mes vœux les plus fervents vont vers les habitantes et les habitants du 5^{ème} arrondissement. Mes vœux aussi pour que notre arrondissement garde le rayonnement et le charme qui le caractérisent.

Alors que la bataille pour Paris s'engage, l'élection du futur Maire de Paris se jouera d'abord dans chaque arrondissement. A ce titre, le 5^{ème} sera central et symbolique.

La qualité de vie exceptionnelle de notre arrondissement n'est pas le fait du hasard mais le fruit d'un travail acharné, d'une équipe entraînée par Jean Tiberi, toujours à l'écoute des besoins des habitants. D'ailleurs depuis bien longtemps, les habitants du 5^{ème} renouvellent leur confiance à Jean Tiberi alors qu'ils marquent leur préférence pour la gauche lors des scrutins nationaux. Nous avons toujours veillé à améliorer votre environnement, en créant des espaces verts, des crèches, des aires de jeux, des centres d'animation pour les jeunes, des gymnases, des équipements culturels, des établissements pour personnes âgées... Les expositions de la Mairie du 5^{ème} (Dürer, Balthus, Palladio, Goya...) ont été appréciées par tous.

Je suis fier et heureux de m'être investi comme Adjoint au Maire du 5^{ème} chargé du commerce, de la jeunesse et des sports, et de la sécurité. J'ai constamment recherché la préservation du commerce traditionnel de proximité, la tranquillité des riverains, en luttant notamment contre les bruits nocturnes par le dialogue avec les dirigeants d'établissements, de débits de boisson, d'associations, la Police et les habitants. J'ai également eu le plaisir de participer à la promotion et à l'organisation d'événements à destination de nos jeunes : la fête des arènes, la fête de l'eau à la piscine Jean Taris, le mini-marathon du 5^{ème} ...

Sans esprit partisan aucun, mon implication a été totale lors des Conseils d'arrondissement, des réunions de Quartier. Enfin, j'ai travaillé à la généralisation de l'alimentation bio dans les écoles maternelles et primaires permettant à nos cantines de devenir pionnières à Paris et en France dans ce domaine.

Enfant du 5^{ème}, j'y ai milité au sein du mouvement gaulliste. J'anime toutes les campagnes électorales depuis plusieurs années. Mieux que d'autres je sais la fierté que l'on a à porter un projet ambitieux pour un arrondissement souvent considéré comme celui où il fait le mieux vivre à Paris.

C'est pourquoi j'ai pris la décision d'être candidat à la mairie du 5^{ème} arrondissement et de solliciter votre soutien.

Ma candidature est naturelle, légitime. J'ai été élu dès 2008 par les habitants du 5^{ème} arrondissement. Les élus du 5^{ème} m'ont accordé leur confiance comme Maire adjoint. Enfin, au sein de l'UMP, les adhérents m'ont massivement apporté et renouvelé leur confiance depuis de nombreuses années en m'élisant Délégué de la 2^{ème} circonscription. **Je propose donc une candidature d'union, de rassemblement et de proximité.** Elle est marquée par la volonté de promouvoir et de défendre le 5^{ème} arrondissement.

C'est ce qui fait la différence avec d'autres candidatures que l'on voit régulièrement fleurir à l'approche des élections et disparaître au lendemain de ces mêmes élections. Des parachutées, n'ayant jamais vécu dans le 5^{ème}, se découvrent subitement un amour immodéré pour notre quartier. Elles y louent dans l'urgence et la précipitation des studios ou des meublés pour prétendre y habiter et tromper ainsi ses habitants. Nous ne l'acceptons pas.

Nous n'acceptons pas non plus les choix de la majorité socialiste parisienne de supprimer régulièrement des équipements sociaux, culturels ou sportifs dont bénéficiaient les plus fragiles d'entre nous. Qu'il s'agisse du centre de Protection Maternelle et Infantile (soins et conseils gratuits pour jeunes mamans), des deux ludothèques (jeux d'éveil pour enfants), de restaurants et clubs pour seniors, du théâtre Mouffetard ou des activités municipales d'initiation à l'art. Ces équipements fermés par Bertrand Delanoë avaient pour la plupart été créés par Jean Tiberi. Le symbole est fort. Aujourd'hui, le gouvernement a décidé, sans concertation et dans le secret, la suppression d'une Université du Quartier Latin, la faculté Censier dont la Présidente est pourtant candidate à la Mairie du 5^{ème}! Comprenez qui pourra. La Mairie de Paris, quant à elle, maintient ses menaces de fermeture du centre de santé de la rue de l'Épée de bois qui prodigue pourtant des soins sans dépassement d'honoraires.

Je vous invite donc à me rejoindre, à me faire part de vos observations, de vos propositions, pourquoi pas de vos critiques. Nous reprendrons, grâce à vous, la marche en avant pour rétablir les équipements sacrifiés par la gauche, réparer les réalisations auxquelles il a été porté atteinte et compléter ensemble l'action que nous avons jusqu'à présent menée notamment dans les domaines social, culturel, environnemental, scolaire et universitaire.

Ensemble pour le 5^e,
Bonne fidélité
Dominique Tiberi
Dominique Tiberi



Contactez-nous, soutenez-nous :

A notre permanence : 14 bis rue de l'Arbalète 75005 / par mail: tiberi2014@gmail.com
Tel: 06.42.64.86.34 **Twitter:** @D_Tiberi **site web:** www.dominiquetiberi2014.fr

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse (hall esc...) : _____

Tél.: _____ **Mail:** _____

- Je souhaite participer et être informé de la campagne de Dominique Tiberi
 Je souhaite aider financièrement et je verse un chèque* de€
à l'ordre de **A.F.E.D.T.M.2014**, seule association habilitée à recevoir des dons pour le financement de la campagne de Dominique Tiberi, conformément aux articles L52-8 et suivants et R39-1 du code électoral.
Chèque à envoyer à l'adresse suivante **A.F.E.D.T.M.2014, 5 rue Poliveau 75005 Paris**

Le reçu qui me sera adressé me permettra de déduire cette somme de mes impôts dans les limites fixées par la loi.

* chèque à l'ordre de **A.F.E.D.T.M.2014** association de financement électorale déclarée le 06/12/2013 à la Préfecture de Police de Paris sous le n° W751222329 (les chèques émanant de société, personnes morales, ou d'associations de type loi 1901 sont interdits. Les dons maximum autorisés pour une personne physique sont plafonnés à 4.600 euros. Tout don de plus de 150 euros doit être versé par chèque). Seuls les versements effectués par chèque ouvrent droit à déduction fiscale.